ESSAI SUR L'HISTOIRE

DELA

RÉFORME ECCLÉSIASTIQUE

AU XI. SIÈCLE

PAR

Jules DELAHAYE

CHAPITRE I

Abus.

L'inféddation des Biens ecclésiastiques est l'origine de tous les abus du clergé au XI° siècle.

L'étude détaillée de ces abus prouve la proposition précédente.

CHAPITRE II

Réforme.

Moyens généraux de la Résorme.

Les Papes recouvrent leur primauté spirituelle, tiennent de nombreux conciles, envoient de nombreux légats.

Etsets des peines canoniques.

L'Eglise isole les prêtres simoniaques ou mariés, en défendant aux fidèles de recourir à leur ministère.

Plan de la Réforme.

L'Eglise s'attaque d'abord à l'Investiture laïque, symbole de l'Inféodation des Biens ecclésiastiques: elle condamne conséquemment tout ce qui autorise cette investiture, et rétablit les élections canoniques.

Le mariage des clercs n'est pas invalide par lui-même au x1° siècle : l'Eglise n'en poursuit alors que la simultanéité avec les fonctions ecclésiastiques.

La Réforme, tend à éteindre la postérité des clercs mariés : 1° en interdisant les ordres aux fils de clercs, déclarés serfs de l'Eglise; 2° en défendant le mariage avec un fils ou une fille de clerc.

La Réforme, continuant son œuvre d'épuration du clergé, éloigne les bâtards de la cléricature, où elle n'admet les laïques qu'après épreuve.

On fonde de nombreuses écoles épiscopales et monastiques. Résistances rencontrées par les Réformateurs; énergie de ceux-ci: Robert d'Arbrissel, S. Bruno, S. Gautier, Hugues, archevêque de Lyon, Bernard de Tyron, etc., etc.

CHAPITRE III.

Opinions et Polémiques.

La Réforme détermine, dans le clergé, divers courants d'opinions, suscite diverses polémiques, sur les questions suivantes :

L'autorité royale vient-elle de Dieu, vient-elle des hommes? Les Papes peuvent-ils excommunier et déposer les Rois? Quelques Réformateurs hésitent d'accepter, sur ce sujet, l'enseignement de Grégoire VII.

Quelle est la limite du pouvoir des Papes?

L'investiture laïque est-elle, ou n'est-elle pas une hérésie? L'acquisition simoniaque des Bénéfices vise-t-elle la dignité ecclésiastique, ou seulement le Bien qui y est attaché? Les ordinations faites par des évêques simoniaques ou excommuniés sont-elles, ou non, licites et valides? Indécision des Papes du xiº siècle sur cette question.

La défense faite aux fidèles de recourir au ministère d'un prêtre excommunié, simoniaque ou marié, est-elle opportune?

Les clercs peuvent-ils, ou non, se marier?

L'obligation du célibat s'étend-elle aux sous-diacres?

Est-il juste d'interdire la cléricature aux fils de clercs et aux bâtards?

Les moines sont-ils propres au ministère ecclésiastique ?

Les Réformateurs ne s'entendent pas sur les moyens de Réforme : extrême sévérité des uns, modération des autres.

La Réforme ecclésiastique du x1° siècle fut très-populaire.

Chaque élève publiera les positions de sa thèse isolément et sous sa responsabilité personnelle.

(Règlement du 10 janvier 1860, art. 7.)

NARINE MILITAIRE EN FRANCE

D COMMENCES SE BE L =

SUBBLE DE CHAT ANS

9124

CRUSS DUPOURMANTELLE

- Opinion des lu-toriens sur Letat de la marine mitraire dans les premières annec, du reconde Philippe de A se e ;
- H. Thurth or mardines of suncipaux ports du demanns royal,
- H.—Formation dome 1. U. Su soc. It has been most see officiers described on the structure of the structure of the structure of the structure of the findencity of armateurs; There we was a substituted of the see propers varishment of the material of the see propers varishment of the material of the see propers varishment of the material of the see the surfout described in the structure of the sent of the section of the contents of the sent of the